

## Arrêté du Maire DG-N° 665 /2024

### OBJET : ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE L'ACCORD –CADRE DE FOURNITURE DE MAINTENANCE ET REPARATION DES VEHICULES DE MOINS DE 3.5 TONNES-02 LOTS

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** les articles L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 14 aout 2020, visé par Monsieur le préfet de la Réunion , le 14 aout 2020, donnant délégation de signature à Monsieur Jean –Marc PEQUIN , adjoint au Maire, pour signer les décisions prises par le Maire , par délégation du Conseil Municipal , en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- **Vu** la délibération n° DCM20201218/021 du 18 décembre 2020 relative à la composition de la Commission d'appels d'offres (CAO) et du jury de concours ;
- **Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé aux JOUE/BOAMP le 01 février 2024(annonce JOUE n° n° 71524-2024 et annonce BOAMP n° 24-11963)
- **Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 22 avril 2024 ;

### DECIDE

#### Article 1 : La Commission d'appel d'offres décide, d'attribuer les 2 lots à l'opérateur suivant :

Lot 1 REPARATION ET MAINTENANCE MECANIQUE DES VEHICULES LEGERS DE MOINS DE 1.6 TONNES Accord-cadre sans mini et maximum de 90 000 € HT

Lot 2 "REPARATION ET MAINTENANCE MECANIQUE DES VEHICULES UTILITAIRES DE MOINS DE 3.5 TONNES Accord-cadre sans mini et maximum de 90 000 € HT

#### Titulaire :

**Tout Pour l'Auto**  
Chemin LEFAGUYES  
Angle rue de la Gare  
97440 Saint –André

#### Article 2 Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740099-20240626-2023-176-CC  
Date de télétransmission : 26/06/2024  
Date de réception préfecture : 26/06/2024

Pour le Maire et Par Délégation

Signé électroniquement par : Jean-Marc PEQUIN  
Date de signature : 12/06/2024  
Qualité : 1er Adjoint